

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 31 MARS 2025

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 31 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 MARS à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la salle des Mariages sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire, par suite des convocations en date des 18 et 25 mars 2025.

ÉTAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjointes, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, PLANQUELLE Rachel, MM. FACON Jean-Noël, COMBE Jacques, BOULET Guillaume, HERNOUT Serge, AZELART Laurent, DONDAINE Pascal, M. RYS Didier, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à Mme WOZNY Florence.
M. CATTEZ François a donné procuration à Mme BLONDEL Suzette.
M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.
M. DUBUISSON Frédéric a donné procuration à M. RYS Didier.

Secrétaire de séance : Mme DECRIEM Marie-Christine

Fin de la séance : 21H20

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que la Commune organise son premier triathlon le 06 Juillet 2025 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de définir les tarifs des inscriptions ;

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Gérard OBOEUF - Maire-Adjoint ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 - D'ADOPTER le tarif de 10 euros pour les catégories benjamin et minimes (nés entre 2010 et 2013) et le tarif de 25 euros pour le triathlon format S à partir de la catégorie cadet (nés en 2009 et avant).

ARTICLE 2 - D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir avec le prestataire PROLIVE SPORT, 3391 rue de la Colme à CAPPELLE-BROUCK (59 630), visant à déterminer les modalités juridiques et techniques de fonctionnement de la plateforme d'inscription et de paiement en ligne du triathlon, puis de reversement à la Commune AIRE-SUR-LA-LYS dès la fin des inscriptions, ainsi que tous actes rendus nécessaires à cet effet.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX

